



FORMATION POUR CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS

OBTENEZ LE PERMIS D'EXPLOITATION

Préalable obligatoire à la déclaration de Licence en Mairie

À l'issue de la formation,

- vous serez capable de Maîtriser l'exploitation spécifique d'un débit de boissons
- Vous connaîtrez les obligations liées à la vente d'alcool

SOLUCCIO
Compétences RH

Les offres



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

Obtenez le permis d'exploitation

préalable obligatoire à la déclaration en mairie



PUBLIC

Personnes ayant un projet de création-reprise de café, hôtel, restaurant ou discothèque



DURÉE ET ORGANISATION

Permis d'exploitation : 2,5 jours
soit 20 h de formation

Horaires de formation :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 (jour entier),
8h30 à 12h30 (la demi-journée)

Renouvellement du Permis : 1 jour
en groupe de 5 à 15 personnes



INTERVENANTS

formateurs sélectionnés par la CCI pour
leur expertise dans ce domaine



Permis d'exploitation : 600 € net de taxe
Renouvellement Permis : 280 € net de taxe

CCI CHARENTE-MARITIME



COMPÉTENCES TRANSMISES

Le cadre législatif et réglementaire

La responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques

Les délits et les infractions, la mise en danger de la vie d'autrui

Les dispositions relatives aux débits de boissons dans les codes de la santé publique et des collectivités territoriales

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place

Liées à la personne : nationalité, capacité juridique, incompatibilités, le permis d'exploitation et son renouvellement

Liées à la licence : la classification des boissons et celles interdites de vente en France, les différentes licences, les restrictions

La vie d'une licence : transferts et interdictions de transfert de licence, translation et mutation d'une licence

Les déclarations préalables à l'ouverture : déclaration administrative, obligations fiscales, rédaction du bail, déclarations communes aux métiers de bouche

Les obligations d'exploitation

Liées à l'établissement : horaires, terrasse sur la voie publique, étalage obligatoire des boissons sans alcool, affichages obligatoires, information sur les prix, vidéo-protection

En matière de prévention et de protection de la santé publique : prévention et lutte contre le risque alcool, protection des mineurs contre le risque alcool, protection des femmes enceintes contre le risque alcool, conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique. La réglementation sur l'interdiction de fumer. La réglementation relative aux stupéfiants. Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public : lutte contre le bruit, lutte contre l'alcool au volant, réglementation sur les jeux et loteries

La réglementation locale

Réglementation sanitaire départementale
Réglementation contre le bruit

Spécificités locales

Heures de fermeture et d'ouverture des établissements

Affiches spécifiques

Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

Formation dispensée par la CCI Charente-Maritime. Organisme de Formation déclaré sous le n° 75 17 02698 17 auprès du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
N° d'agrément : arrêté n° 17-2021-02-05-001 du 5 février 2021

Pour vous inscrire

Par courrier : CCI Charente-Maritime - Pôle Développement touristique

Corderie Royale - BP 20129 - 17306 Rochefort Cedex

Par téléphone : 05 46 84 11 80

Par courriel : tourisme@charente-maritime.cci.fr

Permis 2,5 jours



Renouvellement 1 jour



N° de la session de choisie

ville

Prénom Nom

Date de naissance

Adresse

.....

CP..... Ville

Téléphone

Courriel

Sessions 2023 Obtenir le Permis d'exploitation - 2,5 jours

1. La Rochelle 9, 10, 11 janvier
CCI (21 chemin du Prieuré)

2. St-Jean-d'Angély 6, 7, 8 février
CCI (55 rue Michel Texier)

3. Royan 13, 14, 15 mars
CCI (5 rue du Château d'Eau)

4. St-Georges-d'Oléron 11, 12, 13 avril
Maison des entreprises

5. Rochefort 15, 16, 17 mai
CCI (Corderie Royale)

6. Royan 5, 6, 7 juin
CCI (5 rue du Château d'Eau)

7. Royan 26, 27, 28 juin
CCI (5 rue du Château d'Eau)

8. Saintes 3, 4, 5 juillet
CCI (18 bv Guillet Maillet)

9. La Rochelle 11, 12, 13 septembre
CCI (21 chemin du Prieuré)

10. Jonzac 9, 10, 11 octobre
CCI (9 lot. de Meslerie)

11. Rochefort 13, 14, 15 novembre
CCI (Corderie Royale)

12. Royan 4, 5, 6 décembre
CCI (5 rue du Château d'Eau)